

1842 LE PRESBYTERE NOUVEAU EST ARRIVE!

En vendant l'ancien, presbytère en 1794, la commune de Parfouru a perdu l'avantage de pouvoir loger un desservant. La paroisse d'Epinay-sur-Odon bénéficie d'un prêtre et d'un vicaire, les fidèles de Parfouru doivent chaque dimanche emprunter « le dangereux chemin ... » qui mène à l'église voisine. Fin 1837, la commune accepte la donation, de la famille Abaquesné de Parfouru, d'un terrain de 23 ares environ pour l'emplacement d'un presbytère avec jardin et dépendances.

C'est ainsi que le **30 janvier 1838** est signé à Tilly sur Seulles le devis de construction du presbytère de Parfouru sur Odon rédigé par l'agent voyer (maître d'oeuvre) et dont voici la teneur exacte...

DEVIS ESTIMATIFS

Chapitre 1. Terrassements : 4,04 francs

Chapitre 2. Maçonnerie : en schistes choisis de la meilleure qualité, des carrières du pays. Pierre de taille venant de la maladrerie, posée sur mortier de chaux. Enduit intérieur en mortier de chaux et rustiqué à l'extérieur. 4 cheminées. Pavage salle à manger ($19,78 \text{ m}^2$) vestibule ($12,8 \text{ m}^2$ et laverie (6 m^2) en pavé d'Allemagne de 5 cm d'épaisseur sur couche de mortier de chaux de 3 cm (environ 40 m^2).

Pour cuisine ($16,4 \text{ m}^2$), cabinet à côté de la salle à manger ($9,2 \text{ m}^2$) et divers, soit un total de $26,32 \text{ m}^2$ en poudre de chaux de 14 cm d'épaisseur, battue pour la dureté et bien dressée en surface.

Plancher en bardreau de cœur de chêne, terre et foin haché. Avec 2^{ème} couche, près de 130 m^2 .

Dans la laverie, évier en pierre de Fontenay le Pesnel ($1\text{m}20 \times 0,70$).

Dans la cuisine, un potager garni de 3 potines.

Première marche d'escalier en pierre de Fontenay le Pesnel. TOTAL : **1952,30 francs**

Chapitre 3. Charpenterie : Charpente avec 2 fermes et planchers en sapin du Nord 1^{ère} qualité.

Bois de chêne de bonne qualité pour les linteaux des portes et fenêtres.

8 linteaux au rez de chaussée et 9 à l'étage soit 17 ouvertures. TOTAL : **912,94 francs**

Chapitre 4. Couverture : En ardoise d'Angers de 1^{ère} qualité (grand carré ou n°1) pureau au 1/3, clouée sur voliges en bois de sapin du Nord 1^{ère} qualité 12cm de large sur 1,2 cm d'épaisseur. Faîtières en terre cuite des tuileries de Troarn. Un total de $114 \text{ m}^2 + 4$ « œil de bœuf » TOTAL : **433,50 francs**.

Chapitre 5. Menuiserie, serrurerie, vitrerie et peinture : de 1^{ère} qualité. Menuiserie en bois de sapin rouge du Nord. Vitrerie en verre blanc 1^{er} choix. Peinture à l'huile et céruse, de 1^{ère} qualité, en 3 couches. Deux portes d'entrée à 2 vantaux avec imposte vitrée. 15 croisées.

Paires de contrevents pour RDC (sapin 3cm d'épaisseur) barrées et emboîtées par le haut avec traverses en bois de chêne. Autres paires de contrevents. 13 huisseries. Parquet ($67,56 \text{ m}^2$) du 1^{er} étage en sapin du Nord 1^{ère} qualité de 3cm d'épaisseur. Escalier de 34 marches y compris la première en pierre de Fontenay le Pesnel. **Photo 1** Les marches n°2 à 17 en bois d'orme, épaisses de 45 mm avec contremarches de 20 mm, **Photo 2** un bout scellé dans le mur et la cloison, l'autre bout supporté par crémaillère en bois d'orme (fixation par boulons en fer). Les 17 autres marches (menant au grenier) en bois de sapin de même épaisseur. Une rampe en fer de 17 barreaux de 16 mm de diamètre à col de cygne ornées de rosaces et bagues en cuivre, surmontés d'une plate bande de fer pour supporter le porte main en bois de noyer de 1^{ère} qualité. Premier barreau ou pilastre en fonte, surmonté d'une boule de cuivre **Photo 3** TOTAL : **1654,58 francs**

Chapitre 6 . Plâtrerie : Cloisons en pavés d'Allemagne de 3 cm d'épaisseur, enduits en plâtre des deux côtés total de $103,66 \text{ m}^2$. Cage d'escalier en pavés de même nature mais de 5 cm d'épaisseur pour un total de $27,45 \text{ m}^2$. Plafonds en plâtre sur lattes en cœur de chêne (surface de $40,22 \text{ m}^2$) TOTAL : **432,81 francs**.

Le total du premier devis s'élève à 5659,68 francs.

Suit un autre devis estimatif fait et signé du même pour la **construction d'une cave, d'une écurie et de lieux d'aisance au presbytère** de la commune. Les chapitres se ressemblent et le montant total du devis est de **967,15 francs**, honoraires de l'agent voyer compris (46,05 francs) soit un **total général de 6626,83 francs**

Illustrations : bandeau des 3 photos à cet emplacement (n°1=presbytère 012 n°2=presbytère 016 n°3=presb 019)

Commence alors un véritable « parcours du combattant »....

- Le 15 mars 1838 est votée une imposition extraordinaire de 4000 francs à raison de 500 francs par an pour la construction du presbytère. ... « considérant que l'ancien presbytère a été vendu en 1794, que depuis cette

époque la commune a perdu l'avantage de pouvoir loger son desservant et que souvent elle en a été privée (parce que) dans l'impossibilité de lui fournir un logement, considérant que la dépense pour l'établissement de ce presbytère est de la plus grande nécessité et devenue de plus en plus urgente, est d'avis que la commune soit autorisée à s'imposer extraordinairement... une somme de 4000frs pour la construction d'un presbytère à raison de 500 F par chaque année dont la première commencera en 1839 ».

- le 16 avril 1838, l'évêque de Bayeux écrit au maire de Parfouru pour dire qu'il juge l'imposition extraordinaire impossible et l'invite à venir faire le point avec lui ainsi qu'avec Monsieur de Parfouru sur la situation financière de la commune avant de répondre à la lettre informative du Préfet.
- Le 9 mai 1838, le conseil demande que la commune soit autorisée à s'imposer annuellement la somme de 88 francs (Les 500 francs annuels prévus étant chose irréalisable car s'ajoutant au traitement du vicaire qui se monte pour la commune à 250 francs annuels).
- Le 10 mai 1839, le préfet écrit à l'évêque de Bayeux pour préciser qu' « *il est donc à regretter que cette commune ait été érigée en chapelle vicariale* » puisque « *les revenus de la commune seront toujours insuffisants pour faire face à la dépense* » et que « *perpétuellement la commune devra recourir à une imposition extraordinaire annuelle de 88 francs* (alors que) *le desservant ou vicaire n'a presque rien à faire* ». Selon ses calculs, « *il faudra 64 années pour opérer le remboursement, ce qui est à peu près reconnaître qu'il est impossible et qu'il vaudrait beaucoup mieux que Monsieur Abaquesné et les souscripteurs donnassent les fonds, ce qui lèverait toute difficulté* ». Il ajoute enfin « *je ne peux m'empêcher d'observer que, sans autorisation, le presbytère est en construction* et qu'il a déjà été dépensé 223,40 francs ». Il désire des éclaircissements.
- Le 09/05/1840 : Le conseil Municipal « *considérant que la commune vient de s'imposer de grands sacrifices pour terminer la confection du presbytère, en faisant des avances considérables ...* » décide de « *s'imposer annuellement, à commencer en l'année 1841, une somme de 88Frs pour arriver le plus promptement possible au remboursement.* »

Pendant plus de deux ans (de juin 1840 à septembre 1842) le Préfet s'offusque à plusieurs reprises de n'être pas en possession de « pièces en forme et régulières » précisant les montants dus, les devis, les travaux exécutés... semble-t-il sans autorisation préalable. Il faudra terminer la construction du presbytère avant de soumettre (et obtenir) une demande d'imposition extraordinaire...

- Le 15 février 1848, le conseil municipal rappelle le coût global définitif de l'opération qui s'élève à **7395,82 francs**, compris les murs du jardin, de la cour, les portes, le puits... Demande est faite par Monsieur de Parfouru pour régler le compte du coût de la construction du presbytère. « *La dépense est de 6020 frs et 74cts, non compris le transport des matériaux. La commune de Parfouru ne dispose pour faire face à cette dépense que de la somme de 1265 frs de fonds disponibles et d'une autre somme provenant d'une souscription faite le 18 janvier 1838 par laquelle plusieurs habitants s'obligent faire créance sans intérêts pour eux et leurs héritiers pour une somme globale de 2950 francs.. Les murs du jardin, de la cour, les portes, le puits et autres dépenses nécessaires, ces dépenses ont coûté 1375 frs 75 cts, la dépense totale générale se monte à la somme de 7395 frs 82 cts. De fonds disponibles 1265 frs, reste à payer 6130 frs 82cts ; il est encore dû 136 frs 67 cts... reste 5994 frs 15 cts. Payés les 2950 frs, restent 3044 frs 15 cts cette somme de 3044 frs 15cts a été payée tout entière par Monsieur de Parfouru. Le Conseil Municipal est d'avis de rembourser les sommes avancées sans intérêt aussitôt que possible.* »

Les travaux de construction du presbytère de Parfouru ont donc commencé en 1838 et ne se seront pas achevés avant fin 1842. Près d'un demi siècle après la vente de l'ancien bâtiment, Parfouru a enfin un nouveau presbytère ! Mais l'histoire ne s'arrête pas là...

Illustration : photo du local presbytère-mairie (photo presbytère 002 ou 003 qui peut être recadrée)

Sources : archives municipales

Correspondance entre Mr. Abaquesné de Parfouru et Mgr Brault,, évêque de Bayeux

ML-JFS